



Syndicat **FORCE OUVRIERE** des métaux de Saint-Nazaire  
**Section syndicale FO de STX France**

Site internet : <http://fo-naval44.wix.com/fo44>

## Pour sécuriser les trois avancées arrachées par FO, Notre syndicat signera l'accord salarial

Suite à la demande de **FO**, une ultime réunion de négociations salariales s'est tenue le vendredi 7 Février midi.

Considérant que la proposition de la Direction faite au cours de la réunion du 6 Février **ne répondait pas à nos attentes**, **FO** a demandé un **coup de pouce prioritairement sur les Augmentations Générales**.

La Direction a fait une petite concession en portant de 0,8% à 1% le budget des Augmentations Individuelles.

Au total, la **politique salariale 2014** passe de 2,2% à 2,4% et sera donc :

- **Augmentations générales de 0,4%** au titre de l'accord « compétitivité », au 1<sup>er</sup> Mars 2014,
- **Augmentations générales de 1,0%**, au titre du passage de 34,65h à 35h, au 1<sup>er</sup> Mars 2014,
- **Augmentations individuelles de 1,0%**, dont 0,1% pour des mesures de rattrapage dans le cadre de l'égalité professionnelle.

Répondant à une **demande de FO**, la Direction a confirmé que ce budget de 0,1% pourra être utilisé aussi pour **relever le salaire des ouvriers, ex-apprentis, embauchés en CDI en 2013** dont le taux horaire est inférieur au taux horaire du SMIC.

## Sécuriser les trois avancées obtenues par FO !

Cet accord salarial comprend également les **trois avancées importantes négociées et obtenues par FO le mardi 4 Février** ; ceci **malgré la signature de l'accord** de « Pacte social pour compétitivité » le vendredi 31 Janvier par deux syndicats :

↪ **Sur le « gel » des jours ARTP** : Les jours ARTP gelés seront **restitués aux salariés, sans condition, à la fin des 3 années de gel** (au lieu des 6 années de « gel » prévus dans l'accord de « compétitivité ». Cela **répond à la demande de FO**.

**Une autre revendication FO** (transmise mercredi matin à la Direction) suivante **a été satisfaite également** : pour les salariés dont l'horaire pratiqué génère plus de 14 jours ARTP par an (par exemple : 3x8, portique, élingueurs), au dessus de 14 jours ARTP, seulement **33%** des jours ARTP seront gelés (au lieu de 50% inscrits dans l'accord « compétitivité »).

↪ **Sur l'ITDR** : La **durée dans le régime horaire**, nécessaire pour bénéficier de l'ITDR, **est réduite de 12 mois à 8 mois**.

Cette **concession est importante** pour les salariés des ateliers de la Coque Métallique. En effet, même si la commande du B34 (2<sup>ème</sup> Oasis en option) est confirmée et si la commande des paquebots MSC est acquise, ces ateliers seraient, malgré tout, en **sous-charge au 1<sup>er</sup> trimestre 2015**.

Avec cette avancée, les salariés de ces secteurs, qui n'ont repris le travail qu'en ce début Février voire ne reprendront que début Mars 2014, **pourront bénéficier de l'ITDR au 1<sup>er</sup> trimestre 2015** (ce qui n'était pas le cas avec les 12 mois inscrits dans l'accord de « compétitivité » !).

☞ **Sur l'annualisation** : La modulation du temps de travail sera **limitée à 8 semaines maximum** (moins de deux mois) dans une période de 12 mois. **Pendant toutes les autres semaines, les heures supplémentaires seront calculées dans le cadre de la semaine et payées, avec les majorations, le mois suivant, comme aujourd'hui.**

C'est une **concession importante** car, avec **une modulation sur 12 mois** (inscrite dans l'accord « compétitivité »), les salariés auraient **attendu la fin de ces 12 mois pour se faire payer leurs heures supplémentaires !**

Depuis Mercredi dernier, les syndiqués **FO** ont été consultés quotidiennement sur les avancées des négociations et ils ont eux-mêmes échangé avec leurs collègues de travail en leur demandant leur avis.

Après ces très nombreux échanges, constatant **le soutien de très nombreux salariés** dans tous les secteurs de l'entreprise, les **syndiqués FO ont décidé quasi unanimement** :

- ☞ Malgré le fait que la **politique salariale ne soit pas à la hauteur de nos attentes** et ni de celle des salariés, de **signer l'accord salarial 2014** pour **sécuriser les trois avancées importantes obtenues par FO** (malgré la signature de l'accord « compétitivité » !).
- ☞ De ne pas exercer le « droit d'opposition » à l'accord de « compétitivité ».
- ☞ De ne pas signer cet accord de « compétitivité ». Ainsi, **FO n'est pas engagé par les reculs sociaux** contenus dans cet accord ! **FO aura donc toute la liberté et la légitimité pour inclure dans ses revendications le rétablissement des acquis sociaux perdus !**

## **Le gouvernement doit prendre ses responsabilités !**

Il appartient **maintenant à la Direction, mais aussi, et surtout, au gouvernement** (l'Etat étant actionnaire à 33%) **de prendre toutes leurs responsabilités.**

**Le gouvernement doit mettre tout le poids de l'Etat pour que les commandes suivantes soient concrétisées rapidement** : le 2<sup>ème</sup> paquebot Oasis pour RCCL, le projet de 2 paquebots fermes et 2 en option pour MSC ainsi que les car-ferries pour la SNCM.

Si tel n'était pas le cas, à l'approche d'échéances électorales, **FO n'hésiterait pas à dénoncer la position de l'Etat, donc le gouvernement, et, de plus, à souligner le silence assourdissant des élus locaux !**

Dans la mesure où le groupe coréen STX (qui n'a rien fait pour aider le chantier de Saint-Nazaire pour obtenir des commandes) et la banque coréenne KBD (qui dirige maintenant le groupe STX) ont annoncé qu'ils souhaitent se séparer du Chantier Naval de Saint-Nazaire, **FO demande aussi au gouvernement qu'il le nationalise ou, au moins, en prenne le contrôle majoritaire pour assurer la pérennité de nos emplois, de l'entreprise et mettre en œuvre une véritable politique industrielle !**